

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

courte MP-5K PDW A4 version, et version à silencieux intégré MP-5SD3 version. Ce type de pistolet mitrailleur peut être transporté dans des petites malettes type KA1 et peut même être engagé depuis l'intérieur de ces malettes grâce à un bouton sur la poignée.

Une autre arme en fonction est le pistolet mitrailleur autrichien Steyr TMP dont la petite dimension en fait une arme idéale pour les missions de sécurité. Le pistolet mitrailleur allemand H&K MP-7 (4,7 mm), arme très compacte et idéale pour l'escorte de VIP, a récemment été testée par l'unité.

L'unité emploie également des fusils à pompe : Franchi SPAS 12 et SPAS 15, et le plus compact Benelli PA-3. Ces armes permettent entre autres l'ouverture rapide de portes avec l'utilisation de munitions Focchi *Demolition*. Des munitions de type non létales peuvent également être utilisées. A propos des armes non létales, le GIS dispose également du pistolet électrique « Taser », dont les deux fils conducteurs de doses électriques non létales permettent de mettre hors d'état de nuire les adversaires les plus agressifs.

Le GIS continue d'utiliser le fusil d'assaut Beretta SCP 70/90 et le fusil d'assaut Steyr AUG (5,56mm et 9x19mm).

A l'instar des unités modernes du même type, le GIS est également équipé de la carabine M-4, réalisée par Bushmaster. L'arsenal du GIS a récemment été complété par l'exceptionnel fusil d'assaut allemand H&K G-36.

Les tireurs d'élite ont vu les modèles coup par coup remplacés par le moins précis mais plus robuste semi automatique HK MSG-90. Au milieu des années 90, l'unité a commencé à utiliser les Accuracy International AWP Suppressed (7,62x51mm) avec silencieux intégré. Les fusils de précision à large calibre (12,7x99 mm) étaient en vogue à cette même période et l'unité décida de se procurer un petit nombre de Barret M-82 A1, qui sont toujours utilisés aujourd'hui. Tout récemment, de nouveaux fusils de haute précision Sako TRG-22 (7,62x51 mm) ainsi que plusieurs fusils de précision Accuracy International AWM (.338 Lapua Magnum) sont venus compléter la gamme.

Les appareils de vision nocturne anciens tels que l'AN/PVS-5A de 850 g, ont cédé la place à des modèles plus légers (Simrad GN1 d'un poids de 390 g). Le GIS dispose également d'une panoplie d'équipements comme des instruments de surveillance visuelle et audio, des béliers pour ouvrir des portes et créer des passages, des radios, des systèmes satellite, des équipements d'escalade, de parachutisme, etc.

Finalement, comme moyen de transport, le GIS utilise aussi bien des véhicules civils que des véhicules spéciaux. Les véhicules civils, automobiles, fourgons et véhicules tout-terrain servent aux transports réguliers et à certains types d'intervention. En cas de détournement d'avion, le GIS utilise un véhicule de marque Ford avec échelles, passerelle latérale et plateforme. Il dispose également d'un camion avec remorque. Ce type de véhicules est nécessaire pour l'exécution d'opérations, en particulier celles qui impliquent l'assaut d'un avion de ligne ou d'un bâtiment.

Z.M.

Nouvelles brèves



Conduite de l'armée

Berne, 18.12.2008 - Sur la base d'une mise au point du chef de l'Armée ad interim, le divisionnaire André Blattmann, le commandement de l'armée a décidé lors de son rapport du 17 décembre 2008 d'élaborer d'ici avril 2009 des propositions concrètes pour condenser les processus de conduite et rationaliser l'organisation du quartier général.

A l'avenir, tous les engagements de l'armée devront être menés par l'Etat-major de conduite de l'armée en tant que commandement de la conduite de l'engagement. De plus, le chef de l'Etat-major de planification a reçu la mission de préparer l'unification des états-majors au sein du quartier général de l'armée. Cela concerne avant tout l'Etat-major du chef de l'Armée et l'Etat-major de planification de l'armée.

Le chef de l'Etat-major de planification et le chef de l'Etat-major de conduite doivent élaborer d'ici au mois d'avril 2009 des solutions à l'attention du commandement de l'armée et qui devront être soumises au chef du DDPS afin de permettre une mise en oeuvre à partir du 1er juillet 2009. Les processus devront ainsi être condensés et améliorés, des unités de personnel devront être libérées au profit du front et des économies et d'autres consolidations de l'armée devront être réalisées.

Dans cette optique, le rythme de la conduite et le pilotage des mesures prises doivent être adaptés et améliorés. Le commandement de l'armée veut ainsi mettre l'accent sur la mise en oeuvre des mesures qui ont été prises. Il faut clairement préciser que les mesures touchent le quartier général. Les écoles, les cours et la troupe ne sont pas concernés.

Les mesures font partie de la consolidation de l'Armée XXI. Elles visent à rétablir l'équilibre entre les objectifs, les moyens et les prestations. Le mandat de ces mesures est la conséquence des enseignements tirés de divers rapports tels que le controlling politique (art. 149b LAAM), le Controlling D et l'exercice STABILO 07. Ces mesures ne constituent donc pas une nouvelle réforme.

DDPS